

Section sportive football Lycée Henri Vincenot de Louhans

2020 - 2024

Présentation de la section sportive football du lycée Henri Vincenot

TEXTES OFFICIELS

- La politique sportive académique – Plan pluriannuel des sections sportives scolaires 2018-2022
- Sections Sportives Scolaires (Circulaire du 10-4-2020MENJ - DGESCO C2-4)

Les enjeux et objectifs prioritaires des sections sportives scolaires

«Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale. Les sections sportives scolaires peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau. Les sections sportives se distinguent des structures et dispositifs des projets de performance fédéraux (PPF) établis par les fédérations sportives pour la période 2017-2024».

Pilotage de la section sportive scolaire

La section sportive est le fruit d'un partenariat entre le lycée Henri Vincenot de Louhans et le club sportif du Louhans Cuiseaux FC.
Le lycée aménageant des emplois du temps compatibles et le club assurant les entraînements. La Section Sportive Scolaire s'inscrit obligatoirement dans le cadre du projet d'établissement, du projet d'Education Physique et Sportive et du projet de l'Association Sportive, et fonctionne sous l'autorité du Chef d'Etablissement. Elle est ouverte aux élèves des classes de seconde, première et terminale de l'Enseignement Général, technologique et professionnel.
Madame BONNARD, Proviseur.
M. VAST, professeur d'EPS et coordonnateur de la section.
Equipe pédagogique EPS.
Membres du CA.
Monsieur RAGAIGNE, Président du Louhans Cuiseaux FC.

L'encadrement

Il est assuré par des éducateurs sportifs (Brevet d'Entraîneur de Football et/ou Brevet de Moniteur de Football).
Un professeur d'E.P.S est également chargé du suivi scolaire.
Pour information : Encadrement 2020-2021

NOM	Diplôme	Nombre d'heures	NOM	Diplôme	Nombre d'heures
Anthony Aubry	BEF	3h	Lucas Fisson	BMF en cours	3h
Basile de Carvalho	BEF	3h	Daniel Dupuis	BMF	2h
Etienne Richard	BMF, BEF en cours	3h			

Public concerné

La section sportive football s'adresse aussi bien aux garçons qu'aux filles des filières générales, technologiques et professionnelles, de la seconde à la terminale. Les élèves sont licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de Football (F.F.F).
Le choix d'un parcours scolaire en section sportive football est incompatible avec les options facultatives proposées au lycée (Théâtre, arts plastiques...)
Le recrutement se fait sur la base d'un concours d'admission, composé de deux parties:
Tests physiques et techniques (jonglage, parcours chronométrés, vitesse avec et sans ballon, matches) pour les aptitudes footballistiques du joueur.
le niveau scolaire et comportemental pour la partie scolarité, examiné à partir de la fiche de renseignements (annexe n°1) et des photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours.
Une semaine après la date fixée pour le retour des documents se tiendra la commission statuant sur les entrées en section sportive.

Les élèves peuvent être accueillis comme demi-pensionnaires, internes ou externes. Les cours débutent le lundi à 8 heures et se terminent le vendredi à 18 heures. L'internat est ouvert aux élèves du lundi matin au vendredi soir, et accueille en priorité les élèves du secteur quel que soit leur orientation. Un nombre de places raisonnable sera réservé aux élèves de la section sportive football, en sachant que la priorité sera donnée aux élèves du secteur en situation d'éloignement du lycée, tandis qu'un nombre réduit de place pourra être attribué aux élèves hors secteur postulant à l'entrée en section sportive football. Coût de l'internat 2019-2020 : 1370€/3nuits, 1570€/4nuits. Coût de de la demi-pension 2019-2020 : 410€/3jours, 498€/4jours, 585€/5jours. Le règlement spécifique de l'internat est en *annexe n°2*.

Projet pédagogique de la section sportive football du collège Henri Vincenot

<p>Objectifs visés de la section sportive football du lycée Henri Vincenot</p>	<p>Au niveau scolaire : L'intégration à la section sportive du lycée, doit permettre à tout élève d'exploiter des compétences sportives particulières et de s'épanouir dans un cursus scolaire normal et exigeant. Malgré l'emploi du temps aménagé, le volume horaire est le même que dans les autres classes. Par conséquent, un nécessaire équilibre sera à construire afin de concilier les efforts du travail scolaire et la chance de pratiquer son sport préféré. Adopter un état d'esprit, avoir le goût de l'effort et une bonne attitude doit l'aider à mieux réussir son parcours scolaire.</p>	<p>Du point de vue du football : L'accent est mis sur le perfectionnement technique individuel de chaque joueur. Par conséquent les élèves pourront travailler dans des groupes de niveau. Il s'agit donc de "S'entraîner plus pour s'entraîner mieux" afin de progresser dans sa pratique sportive de prédilection. Les élèves prendront une licence à l'association sportive du lycée et participeront à des compétitions UNSS (cross, football à 11 et futsal).</p>
---	---	---

Liens avec...

Projet d'établissement	Projet E.P.S	Projet de l'association sportive
<p><i>Axe 1</i> : Promouvoir l'ambition scolaire et tendre vers l'excellence plurielle.</p>	<p><i>Axe 1</i> : Développer le goût de l'effort et susciter le plaisir de la pratique physique</p>	<p><i>Axe 1</i> : Atteindre son meilleur niveau de pratique à travers la confrontation/coopération avec d'autres élèves de l'établissement et du district</p>
<p><i>Axe 2</i> : Donner saveurs aux savoirs et lutter contre le décrochage scolaire</p>	<p><i>Axe 2</i> : Assurer la réussite de tous les élèves</p>	<p><i>Axe 2</i> : Développer le goût de l'effort et favoriser la connaissance de soi au plus grand nombre par une pratique approfondi d'une activité ou la découverte de nouvelles émotions/sensations dans une activité nouvelle.</p>
<p><i>Axe 3</i> : Renforcer la cohésion de la communauté éducative et assurer des liens avec l'environnement</p>	<p><i>Axe 3</i> : Former de jeunes adultes capables de mobiliser, développer et renforcer leurs compétences</p>	<p><i>Axe 3</i> : Former les élèves à la citoyenneté à travers la prise de responsabilité : formation des élèves au bureau, formation des jeunes officiels.</p>

<p>Objectifs spécifiques et programme d'entraînement dans le temps scolaire</p>	<p>La séance en Section Sportive Football n'est pas une séance d'entraînement de club : le travail est essentiellement axé sur le perfectionnement individuel de chaque joueur.</p>			
	<p>La planification des séances repose sur les aspects suivants:</p>			
	<p>L'aspect athlétique Développer la vitesse, vivacité, les filières aérobies (endurance), renforcement musculaire, coordination gestuelle, psychomotricité, prises d'informations.</p>	<p>La technique individuelle Maîtriser le ballon (contrôle, conduite de balle, passe courte). Prendre le ballon et enchaîner (passe, tir, centre, dribble). Frapper le ballon (tir, volée, jeu de tête).</p>	<p>L'aspect tactique Evoluer collectivement (récupération, conservation, progression du ballon, finition et jeu sans ballon).</p>	<p>L'aspect mental Le goût de l'effort, la concentration. La responsabilité, le respect, l'esprit d'équipe.</p>

	<p><i>Intégration sur le cursus de 3 ans :</i></p> <p>Une réflexion est en cours sur l'intégration d'un module obligatoire de formation à l'arbitrage en relation avec des cadres techniques de la FFF.</p> <p>Favoriser une connaissance théorique de l'activité en incitant les élèves à passer la formation « CFF1 » (Certificat fédéral de football 1).</p> <p>Aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et d'adopter des comportements de sécurité [passage du PSC1(Prévention et secours civiques niveau 1) en partenariat avec la FFF].</p> <p>Sensibilisation santé sécurité d'un sportif de haut niveau (la nutrition et la diététique, prévention blessures, circuit médical, dopages et conduites addictives).</p>
Organisation de la section sportive football du lycée Henri Vincenot	
Scalarité	<p>L'admission en section sportive fait suite à l'acceptation d'un dossier scolaire honorable. L'élève se doit donc d'entretenir ou améliorer ce dossier scolaire, en termes de résultats et de comportement.</p> <p>Il s'agit donc d'adopter un comportement irréprochable en cours et lors de toutes activités scolaires (sorties, étude, rencontre,...), et une attitude positive face au travail : en cas de comportements déviants donnant lieu à un rapport d'incident ou à des résultats scolaires en forte baisse, l'élève peut se voir écarté de la section sportive durant une période variable, décidée par l'équipe pédagogique, la vie scolaire, ou la direction. Néanmoins, il ne sera pas autorisé à quitter l'établissement avant l'horaire prévu par son emploi du temps.</p> <p>En cas de nombreuses mises en garde, l'élève pourra se voir sanctionné d'entraînement(s) et/ou de match(s). Cette sanction peut aller jusqu'à une exclusion définitive de la section sportive scolaire.</p> <p>En cas de difficultés scolaires, ou de manque de travail personnel, l'élève peut se voir inscrit à l'aide aux devoirs, et ce pour une durée variable.</p> <p>Abandon de la section sportive scolaire : Lorsqu'un élève abandonne, pour quelque raison que ce soit, en début d'année ou en cours d'année, la section sportive scolaire, cet élève : Réintègre son lycée de secteur s'il est entré au lycée Henri Vincenot par dérogation, ou s'il reste au lycée Henri Vincenot, il peut être amené à intégrer une autre division, après décision du conseil de classe.</p> <p>En cas de retour, l'année scolaire suivante, sa place n'est pas automatiquement réservée et dépend des effectifs de la division correspondant à son niveau scolaire et de toutes les divisions du même niveau. Dans ce dernier cas, sa réintégration en section sportive scolaire sera soumise, après avis du club concerné, et examen du dossier scolaire, à la décision des équipes pédagogiques encadrant la structure et le chef d'établissement.</p> <p>Réintégration : en cas de suspension de la section sportive pour une année scolaire, une demande de réintégration, sous réserve de modification du comportement ayant causé la suspension, pour l'année scolaire suivante, est toujours possible sur demande de la famille. La demande sera étudiée par l'équipe pédagogique.</p>
Présence à la section	<p>Les entraînements de la Section Sportive ont lieu pendant le temps scolaire sur des créneaux horaires prévus dans leur emploi du temps en début d'année. Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours, aux différents entraînements, aux interventions théoriques, ou aux convocations UNSS, est obligatoire, il ne s'agit pas d'un enseignement optionnel. Par conséquent, le règlement intérieur du lycée s'applique au même titre que pour toutes les autres séquences pédagogiques du lycée.</p> <p>Les élèves sont placés sous la responsabilité des éducateurs de la section, le lundi de 17h00 à 17h55 et le jeudi de 16h00 à 17h55. L'appel se fait le lundi à 17h00 et le jeudi à 16h00 devant l'accueil du lycée. Les élèves se déplacent ensuite en groupe jusqu'au terrain d'entraînement (Terrain de rugby jouxtant la cité scolaire). Le temps de déplacement fait partie intégrante du cours. Si je suis demi-pensionnaire, je vais obligatoirement en étude si je n'ai pas cours avant la séance d'entraînement.</p> <p>A noter qu'exceptionnellement, pour soulager les terrains de rugby suite aux intempéries, l'entraînement peut être délocalisé sur le terrain stabilisé du stade de Bram. Les déplacements seront à la charge du club et placés sous la responsabilité des éducateurs du club, n'occasionnant ainsi aucune charge supplémentaire pour les familles.</p>

	<p>Toute absence ou retard devront obligatoirement être justifiée par écrit, au préalable quand cela est possible, ou dès le retour de l'élève, auprès de l'enseignant responsable et de la vie scolaire. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.</p> <p>Un élève blessé peut être ponctuellement dispensé par ses parents pour une séance seulement en remplissant la partie prévue à cet effet dans le carnet de correspondance.</p> <p>Pour toute dispense d'une durée supérieure à un entraînement, un certificat médical sera exigé. Il sera à remettre à la vie scolaire et une photocopie du certificat devra être donnée à l'éducateur qui le transmettra au responsable de la section. Une dispense n'empêche pas un élève de se rendre avec le groupe sur le terrain. Les élèves dispensés assistent à la séance d'entraînement avec leur tenue d'entraînement dans la mesure du possible. Ils participent à la séance et aident à la mise en place du matériel, des ateliers, au rangement. Ils ont une attitude active pendant la séance (même blessé, il est possible de travailler, de comprendre, d'apprendre...). Ils restent à proximité de l'éducateur pour écouter les consignes, peuvent être interrogés sur les situations comme tout autre joueur participant à la séance, ...</p> <p>Même si la présence des élèves dispensés est recommandée, pour une dispense supérieure à 15 jours, l'élève a la possibilité avec l'accord de ses parents de rentrer directement chez moi en ayant averti au préalable l'éducateur et la vie scolaire du lycée.</p> <p>Les absences ou retards non justifiés entraîneront une sanction, prise d'un comme un accord par le responsable de la section sportive, et la vie scolaire.</p>
<p align="center">Suivi scolaire</p>	<p>La responsabilité du suivi des élèves est assurée par M. VAST, professeur EPS de l'établissement, qui participera aux conseils de classe, et assurera le suivi de la scolarité des élèves, en collaboration avec le responsable de la section sportive côté club et les intervenants sportifs concernés. Pour ce faire, à chaque fin de trimestre, ils se réunissent pour parler de chaque élève de la section sportive et déterminent le maintien dans la section ou la réduction des temps d'entraînement en fonction des résultats scolaires et de l'attitude au lycée. (Rattrapage : nombre d'heures annuelles : Dispositifs communs aux élèves du lycée / Accompagnement éducatif : nombre d'heures annuelles : Dispositifs communs aux élèves du lycée / Accompagnement personnalisé : nombre d'heures annuelles : Dispositifs communs aux élèves du lycée / Etudes surveillées: nombre d'heures annuelles : Dispositifs communs aux élèves du lycée).</p> <p>Une évaluation du fonctionnement de la section sportive sera effectuée chaque année fin mai – début juin par les différents responsables, tant sportifs que scolaires dans le cadre du bilan du projet d'établissement dont la section sportive est un élément.</p>
<p align="center">Maintien en section</p>	<p>Chaque année, l'intégration à la section sportive football doit faire l'objet d'une demande de la famille. Le maintien en cours ou à l'issue de l'année scolaire d'un élève est directement lié à sa conduite, à son travail et à ses résultats scolaires. Le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut être amené à remettre en question (en particulier lors des conseils de classe) l'affectation en section sportive d'un élève qui ne parvient pas à concilier enseignement général et pratique sportive. <u>Lors du passage dans la classe supérieure, le maintien en section sportive n'est donc pas automatique.</u></p>
<p align="center">Charte section sportive scolaire football</p>	<p>Une charte est établie et remise à chaque élève admis en section sportive scolaire football du lycée Henri Vincenot de Louhans (annexe n°3). Cette charte doit être signée par l'élève et les représentants légaux et remise au responsable de la section en début d'année scolaire.</p> <p>Le non-respect de cette charte ou du règlement intérieur du lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suite à des difficultés scolaires importantes, • à cause de travail insuffisant ou non effectué, • à cause de comportement déviant, en classe, au sein de l'établissement, au cours des entraînements mais également dans mon club ou lors de manifestations organisées par le district ou la ligue de football de Bourgogne (détections, Centre de Perfectionnement Sportif (C.P.S.), matchs, ...), <p>Pourra entraîner des punitions ou des sanctions qui seront prises par l'équipe pédagogique (professeurs du collège et éducateurs). Il pourra s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • observation écrite (travail ou discipline) transmise aux responsables légaux, • suspension pour une durée limitée des entraînements (avec une présence obligatoire en étude ou un renvoi au sein de la famille, selon la décision de la vie scolaire), • suspension de match au sein de la section, voire du club, • exclusion définitive de la section. Dans certains cas, une fiche de suivi et/ou un contrat trimestriel seront être proposés. <p>Par ailleurs, le dossier scolaire et les progrès sportifs seront réexaminés à la fin de chaque année scolaire pour statuer sur la possibilité de poursuivre ou non la scolarité au sein de la section.</p>

Un règlement spécifique est mis en place sur l'année :

3 heures de retenue	1 carton blanc	1 séance de section sportive en tant que coach assistant.
2 heures de retenue supplémentaires	1 ^{er} carton jaune	Mise à pied de 2 semaines de la section sportive en étude obligatoire.
1 ^{ère} heure de retenue supplémentaire	-	1 semaine supplémentaire de mise à pied de la section sportive en étude obligatoire.
2 ^{ème} heure de retenue supplémentaire	2 ^{ème} carton jaune	Commission éducative débouchant sur une mise à pied plus longue voire exclusion de la section sportive.

Installations sportives

Le collège et le lycée se partagent les installations sportives suivantes sur l'ensemble de la journée scolaire 8h-18h :

- dans l'établissement : 1 gymnase 20x40 – 1 dojo 15x15 – 1 piste synthétique 400m – 1 gymnase 24x44 – 2 terrains de rugby.
- hors établissement : Terrain stabilisé de Bram (200m) propriété de la ville de Louhans.

Les entraînements de la section sportive auront lieu sur les terrains de rugby (jouxant la cité scolaire). A ce titre, les élèves de la section s'engagent à respecter le matériel, les lieux et les personnes. Les vestiaires devront être propres à la fin de la séance (terre, papiers, bouteilles...), les chaussures devront être nettoyées à l'extérieur des vestiaires à l'aide des brosses prévues à cet effet. Exceptionnellement, pour soulager les terrains de rugby suite aux intempéries, l'entraînement peut être délocalisé sur le terrain stabilisé du stade de Bram. Les déplacements seront à la charge du club et placés sous la responsabilité des éducateurs du club, n'occasionnant ainsi aucune charge supplémentaire pour les familles.

Nombre total d'élèves

Par niveau de classe : 8 places sont réservées aux filles, et 10 places sont réservées aux garçons. Le nombre de places réservées aux garçons pouvant monter jusqu'à 12 places maximum si l'effectif des filles est inférieur ou égal à 6, inversement le nombre de places réservées aux filles pouvant monter jusqu'à 10 places maximum si l'effectif des garçons est inférieur ou égal à 8. Internat : garçons et filles.

Groupe	Jour	Horaire	Encadrant	Effectifs 2020-2021	Classes
Seconde	Lundi et jeudi	16h-18h	5	12 garçons et 5 filles	5
Première				7 garçons et 6 filles	3
Terminale				6 garçons	3

Suivi médical

«Les dispositions du Code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ainsi que par le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Ainsi les élèves, aptes a priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire (UNSS et Ugsel) sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières^[1]. Sauf pour ces activités, les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement».

[1] Article D231-1-5 du Code du sport

Autrement dit, il n'y a plus lieu de fournir un certificat médical certifiant l'aptitude à la pratique du football dans le cadre d'une section sportive scolaire.

Toutefois, une visite aura lieu avec le médecin scolaire dans le courant de l'année.

Association sportive du lycée

L'inscription à l'Association Sportive est obligatoire (coût de la licence : gratuite avec l'action « Double licence » instaurée par le conseil régional). Les élèves de la section participent aux compétitions « excellence » organisées par l'UNSS. Le coordonnateur de la section sportive veille à la parfaite harmonisation des calendriers des entraînements et des rencontres sportives (scolaires et fédérales).

La Section Sportive Scolaire fait partie intégrante de l'Association Sportive du Lycée Henri Vincenot de Louhans. La participation aux compétitions de football et de futsal « UNSS excellence » sera obligatoire en tant que joueur ou jeune officiel si je suis convoqué.

Ma licence me donne également la possibilité de participer à d'autres activités proposées au sein de l'AS sans autre coût que celui de la licence initial (sauf pour des sorties exceptionnelles). Je pourrai donc pratiquer d'autres activités sportives proposées par les professeurs d'EPS sur la pause méridienne: 1

	<p>créneau spécifique lycée (musclature) et plusieurs créneaux « AS collège » ouverts aux lycéens (badminton, athlétisme, gymnastique). Pour ce qui est du coût financier, des partenariats sont mis en place avec le club support, la FFF Bourgogne pour les déplacements de niveau France, ainsi que des actions organisées au sein de l'AS du lycée, et les participations du service départemental unss de Saône et Loire et du service régional unss de Bourgogne. Fiche d'inscription (annexe n°4).</p>
Partenariat avec le mouvement sportif.	<p>Club, association, ligue, fédération (nom, adresse, téléphone, nom du président). <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Louhans Cuiseaux Football Club (FFF Bourgogne), Rue des Lauriers – Zone Industrielle Bois de Chize 71500 BRANGES, 03 85 75 73 70, Monsieur RAGAIGNE. </div> Moyens mis à disposition <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Intervenants sportifs mis à disposition par le club. Matériel (ballons, maillots, vestiaires...) pris en charge par le club. </div> (annexe n°5)</p>
<p style="text-align: center;">Evaluations</p> <p>La circulaire du Circulaire du 10-4-2020 encadrant les sections sportives scolaires prévoit :</p>	<p>Évaluation académique : Les corps d'inspection sont chargés du suivi pédagogique et de l'évaluation des sections sportives scolaires. Chaque section est évaluée au terme des trois années au lycée ou quatre années au collège. Les conclusions sont portées à la connaissance du groupe de pilotage académique. Au regard de cette évaluation, le recteur décide du maintien ou de la fermeture de la section. Ces informations sont transmises annuellement à la direction générale de l'enseignement scolaire, pour permettre un suivi national de ce dispositif et l'établissement d'une liste exhaustive des sections ouvertes sur le territoire</p> <p>Évaluation du projet : Le conseil pédagogique est consulté chaque année sur le bilan de fonctionnement de la section sportive scolaire, faisant apparaître les réussites et les difficultés rencontrées, et permettant d'identifier les axes de progrès possibles. Le bilan et les éventuelles propositions d'évolution sont transmis au conseil d'administration pour information. Une attention particulière sera portée sur la place accordée par le projet aux éléments suivants : - recherche d'inclusion ; - développement de la mixité ; - lutte contre le décrochage scolaire.</p>
Modalités de validation des acquis des élèves	<p>Au lycée, l'élève peut faire mention de son parcours sportif et, le cas échéant, de son engagement associatif dans le cadre de la procédure Parcoursup. Dans la mesure du possible, toutes les compétences et connaissances acquises grâce à cet enseignement doivent être reconnues et validées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>une qualification de « jeune officiel » UNSS,</i> • <i>Une appréciation sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève,</i> • <i>Une mention dans le livret personnel de compétences de l'élève,</i> • <i>Un diplôme fédéral, selon les critères déterminés par les conventions signées avec les fédérations sportives,</i> • <i>Une préparation aux tests d'exigence préalable à l'entrée en formation des métiers du sport (Bpjeps).</i> <p><i>En caractère gras et en italique les modalités prioritaires retenues pour le collège.</i></p>

<p>5 compétences à acquérir du cahier des charges national</p>	<p>La capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant. □ Faire preuve d'assiduité et d'abnégation lors des entraînements et des rencontres (Goût de l'effort, dépassement de soi, concentration, anticipation, rigueur, progrès techniques, tactiques...).</p>	<p>La capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser. □ S'impliquer activement lors des rencontres en tant que joueur ou organisateur (Développement de savoir-faire sociaux liés à l'activité : joueur, arbitre, capitanat, coache, observateur...).</p>	<p>La capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires. □ Attitude de l'élève lors des entraînements et des rencontres (Connaissance du règlement de l'activité pratiquée football et futsal dans un cadre mixte FFF/UNSS, fair-play...).</p>	<p>La connaissance du règlement de l'activité pratiquée. □ Questionnaire du jeune officiel.</p>	<p>Les aptitudes à arbitrer ou à juger. □ Formation de jeunes officiels (arbitre, coache, organisateur reporter, ...). Certification du jeune officiel.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Développer sa motricité</p>	<p>Savoir se préparer et s'entraîner</p>	<p>Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif</p>	<p>Construire durablement sa santé</p>	<p>Accéder au patrimoine culturel</p>
<p>Déclinaisons opérationnelles section sportive football (Attendus de fin de Lycée)</p>	<p>Fiches en cours d'élaboration (annexe n°6).</p>				